

ACADEMIE DE POITIERS

Collège Arlette GUIRADO

24 A rue du Pâtis – 17520 ARCHIAC

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 7 février 2022

Présidence de Monsieur Eric LE NAOUR

Quorum : 13

Nombre des présents : 19 (dont 2
personnes en distanciel)

Nombre d'absents excusés : 10

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
1 – Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 novembre 2021		3	27		
2 – Répartition de la DHG 2022		3	28		
3 – Epreuve orale DNB 2022		4	30		
4 – Journée de solidarité		4			
5 – Covid 19 – Point de situation		4			
6 – Evaluation établissement		4			
7 – Contrats		5	29, 31		
8 – DBM		5			
9 – Questions diverses ✉ Mise en place de l'antenne relais à côté du gymnase (Question de l'APE)		6			

Le Président,
E. LE NAOUR

La Secrétaire,
C. POUBLANC




PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 7 février 2022

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[<input type="checkbox"/>	E[<input type="checkbox"/>	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>	A[*]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	LE NAOUR Eric	P					
	Adjoint- Gestionnaire	BAZIN Arnaud	P					
	C.P.E.	PANNAUD Aurélie	P					
ELUS OCAUX	Collectivité de rattachement	GUIMBERTEAU Chantal	P					
	Collectivité de rattachement	CABRI Christophe			E			
	Groupement de communes	MAINDRON Bernard	P			SURGET Hélène		
	Commune siège	GONZALEZ Maurice			E			
PERSONNALITES QUALIFIEES		NEAU Christelle	P					
		GUEBERT Daniel	P					
TOTAL		9	7		2			
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	LARCHÉ Sandra	P			PICH Isabelle		
		BONNIER Sandra			E	GENESTE Laurent		
		BRISSON Sandra	P			MEHEE Tom	P	
		POUBLANC Claire	P			BARANGER Philippe	P	
		BERTEAU Pauline			E			
		MASSUYAU Alexandra	P					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	CADET Patricia	P					
		MARTINEAU Natacha	P					
TOTAL		8	6		2	2		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	LISSORGUES Olivier	P			GARDEY Carole		
		HARTMANN Solange			E			
		MILLASSEAU Céline			E			
		THOMANN Emilie	P					
		GARDEY Sébastien			E			
		FLORIAN Carole			A			
	Elèves	LAVAURE Emma			E	VALLET Loïs	P	
		CRQUIOCHE Charles			E	AUTISSIER Tristan	P	
TOTAL		8	2	1	5	2		
A titre consultatif		KIROUANI Fabienne						
		HERBAY Amandine						

En réponse à la sollicitation de Monsieur le Principal, Madame POUBLANC, représentante des personnels d'enseignement, accepte d'effectuer le secrétariat de séance, ce dont il la remercie.

Monsieur le Principal donne lecture de l'ordre du jour.

17h35 : Arrivée de Madame THOMANN et M. LISSORGUES

Départ de M. BARANGER

RUBRIQUE I. FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2021

Il a été rédigé par Mme MARTINEAU, représentante des Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.

Résultats du vote

Votants : 17 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 17

RUBRIQUE II - MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1. Répartition de la DHG 2022

La répartition de la DGH a été validée lors de la réunion du conseil pédagogique du 31 janvier 2022.

Monsieur LE NAOUR annonce la dotation pour la rentrée 2022

DHG : 386 avec 351 HP et 35 HSA 6,25 IMP.

Nous gardons 13 divisions :

- 4 divisions pour les niveaux 6èmes,
- 3 divisions pour les niveaux 5èmes, 4èmes et 3èmes avec des effectifs entre 21 et 28 élèves.

Monsieur LE NAOUR présente au CA le projet de répartition sur un PowerPoint et explique ses propositions.

Au niveau de notre marge d'autonomie (dotation complémentaire : 3 heures X 13 divisions = 39 heures)

Il a été décidé de porter pédagogiquement l'effort sur les niveaux des 5^{èmes} où les élèves sont les plus nombreux.

Au niveau des 6èmes et 4èmes, il sera mis en place des groupes de soutien et d'aide aux devoirs (2h00 par semaine).

Le total par classe est de 26 heures à l'exception du latin.

Un tableau présentant la répartition par discipline est présenté.

Il n'y a pas de fermeture de poste.

Il présente les demandes de BMP pour la prochaine rentrée.

Il passe au vote pour la répartition de la DHG.

DHG 2022/2023 : Sur proposition du chef d'établissement et conformément à la ventilation présentée, la répartition de la Dotation Horaire Globalisée pour la rentrée 2022 est soumise au vote, à hauteur de 386 H avec 351 HP et 35 HSA, conformément au document présenté.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote pour la répartition de la DHG :

Votants : 17 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 17

2. Epreuve orale du DNB

Le conseil pédagogique a choisi de modifier l'accompagnement des élèves pour préparer l'épreuve. Durant le premier trimestre, Mme MASSUYAU proposera des séances de méthodologie pour savoir construire une problématique et élaborer un plan.

Mme LATANIERE travaillera avec les élèves sur la construction d'un diaporama.

Début de deuxième trimestre : Chaque élève travaille sur la problématique qu'il présentera pour l'épreuve orale.

Deux demi-journées seront réservées au travail avec les élèves sur la préparation de l'épreuve :

- **Mercredi 06/04** : les professeurs aident et conseillent les élèves pour préparer leur problématique.
- **Mercredi 04/05** : Oral blanc sur la problématique que l'élève proposera le jour de l'examen.

Une fiche sera prochainement distribuée aux familles pour que les élèves se positionnent sur le thème choisi.

Une fiche d'évaluation par compétences sera utilisée pour les oraux blancs.

La date de l'épreuve orale sera **le vendredi 20 mai 2022**.

Résultats du vote

Votants : 17 abstentions : 00 ; contre : 00 ; pour : 17

Le calendrier et les modalités d'organisation de l'épreuve orale du DNB sont soumis comme suit aux membres du Conseil d'administration.

- mercredi 06/04/2022 (matin) : ateliers de préparation de l'épreuve,
- mercredi 04/05/2022 (matin) : épreuve orale blanche,
- vendredi 20/05/2022 (journée) : épreuve orale du DNB (interrogation individuelle).

Les cours des classes de 6ème, 5ème et 4ème ne seront pas assurés durant ces journées.

3 – Journée de solidarité

Monsieur le principal annonce que la journée de solidarité sera rattrapée comme suit :

Participation à trois réunions organisées le soir en dehors du temps scolaire (autoévaluation, projet d'établissement, thématique de fin d'année à définir).

4 – Covid 19 : Point de situation

Depuis le retour des vacances de Noël, un nouveau protocole pour les cas Covid a été mis en place et a évolué plusieurs fois depuis.

Au niveau du collège, de nombreux personnels ont été touchés dans tous les services.

De nombreux élèves sont absents : depuis une semaine, une moyenne de 30 élèves cas covid + environ 60 élèves cas contacts.

Le suivi et la gestion de l'épidémie a eu un fort impact sur le fonctionnement des services et en particulier de la vie scolaire.

5 – Evaluation établissement

Le rapport d'autoévaluation été transmis au rectorat fin novembre.

M. LE NAOUR présente la synthèse du rapport d'autoévaluation (rapport transmis aux différents membres de la communauté éducative).

Les évaluateurs externes ont été présents dans l'établissement le 21 et le 24 janvier 2022.

L'équipe d'évaluateurs était composée de deux inspecteurs et d'un chef d'établissement.

Les évaluateurs proposeront une date pour présenter le compte-rendu de l'évaluation externe.

Ce compte rendu pourra servir de base à la rédaction du nouveau projet d'établissement.

RUBRIQUE III. VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

1. Contrats

➤ **Convention de partenariat**

Proposition de convention de partenariat avec l'**Association des Professeurs d'Éducation Musicale de Charente (APEMC) d'Angoulême** pour le développement des pratiques musicales collectives

- **Objet** : Collaboration pour la mise en place de projets de chant choral, l'organisation de spectacles dans les établissements ou lors de rencontres inter-établissements, la création d'œuvres originales pour les scolaires.
- **Validité** : année scolaire 2021-2022 (échéance du projet des rencontres chorales du 20/05/2022 à Châteauneuf-sur-Charente).
- **Modalités financières** : adhésion annuelle de 50,00 € et participation forfaitaire de 300,00 € pour la mise en œuvre des projets.
- **Contreparties pour l'établissement** : contribution à l'organisation des manifestations, prise en charge des transports, appui logistique, communication.

Résultats du vote :

Votants : 17 abstentions : 0 ; contre : 00 ; pour : 17.

➤ **Convention de partenariat avec le lycée Jean Hyppolite (Jonzac) pour l'inscription du collègue dans la cordée de la réussite "Pourquoi pas moi ?" :**

- **Objet** : mise en place d'actions d'accompagnement à l'orientation en partenariat entre un établissement d'enseignement supérieur ou un lycée (avec des CPGE / STS) et un collège.
- **Validité** : année scolaire 2021-2022 (renouvelable 2 fois).
- **Financement** : crédits d'État à allouer en fonction du programme et du budget, gérés conjointement entre les 2 établissements.

Résultats du vote :

Votants : 17 abstentions : 0 ; contre : 00 ; pour : 17.

18h20 : Arrivée de Mme NEAU (en distanciel)

2. DBM

DBM n°6 du 31 décembre 2021 (pour info au CA)

- Exercice budgétaire 2021
- Type 21 (ressources spécifiques) : affectation d'une ressource nouvelle spécifique impactant le montant total du service.
- SRH : ouverture en recettes et dépenses d'une ligne 2FCSH pour la prise en charge de la réparation du lave-batterie (513,60 €) et de la subvention sollicitée dans le cadre du fonds commun.

DBM n°7 du 31 décembre 2021 (pour info au CA)

- Exercice budgétaire 2021
- Opérations de fin d'année permettant l'ajustement des recettes prévues et crédits ouverts aux dépenses réellement effectuées et produits effectivement perçus :
 - type 292 (dotations aux amortissements).
 - type 21 (ressources spécifiques).
 - type 22 (constatation de produits scolaires).

Le bilan définitif de l'exercice 2021, arrêté en recettes et dépenses au 31/12/2021, sera présenté lors du prochain Conseil d'administration prévu le 28 mars 2022.

DBM n°1 du 19 janvier 2022 (pour info au CA)

- Exercice budgétaire 2022
- Type 21 (ressources spécifiques) : affectation d'une ressource nouvelle spécifique impactant le montant total du service.
- SRH : ouverture en recettes et dépenses d'une ligne 2FCSH pour la prise en charge de la réparation d'une chambre froide (1 180,80 €) et de la subvention sollicitée dans le cadre du fonds commun.

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

18h35 : Arrivée de Mme COSSON-DESCUBES (invitée pour représenter la mairie d'Archiac par rapport à la question sur l'antenne relais).

1. Questions diverses

Mise en place de l'antenne relais à côté du gymnase (APE)

Le déplacement de l'antenne relais d'Orange (actuellement sur le château d'eau) est prévu non loin du gymnase.

Monsieur LISSORGUES interpelle à ce sujet Monsieur MAINDRON.

L'ARS ne souhaite plus que les antennes soient positionnées sur les châteaux d'eau.

L'opérateur Orange souhaite changer d'emplacement.

L'antenne ne serait pas émettrice d'ondes, moins que les portables en marche. L'antenne aurait un effet « parapluie » : plus on se trouverait près de l'antenne, plus on serait « protégé » des ondes.

Monsieur MAINDRON a invité l'opérateur à venir présenter ses arguments et attend sa réponse.

Madame LARCHE indique que l'antenne se trouverait au milieu de l'aire des activités VTT, courses d'orientation.

Monsieur MAINDRON précise que l'antenne n'occupera que 75 m².

Monsieur LISSORGUES évoque les craintes des familles sur les conséquences futures pour les enfants. Il soulève également l'argument du principe de précaution qui veut que les antennes ne soient pas à moins de 100 m des écoles.

Il demande d'étudier l'opportunité de placer cette antenne plus à l'écart des lieux de vie. Des terrains auraient été proposés mais les opérateurs veillent à ce que les antennes créent un réseau de communication satisfaisant.

L'opérateur a garanti un réseau 4G (et non 5G) et une meilleure couverture.

Le secteur de la piscine a été envisagé par la municipalité mais cela s'est avéré impossible.

La zone d'implantation a été réduite de 160 à 75m². L'opérateur étudie actuellement l'efficacité du projet.

Monsieur LISSORGUES demande si l'opérateur étudie les risques.

Monsieur LE NAOUR insiste sur la proximité de cette implantation avec les établissements scolaires.

Intervention de Madame NEAU (à distance) qui signale que des bornes WI-FI ont été installées dans l'établissement.

Madame THOMANN signale son incompréhension face au projet.

Madame DESCUBES signale que FREE a eu recours à un terrain privé pour installer son antenne.

Nous attendons l'invitation à la réunion demandée par Monsieur MAINDRON.

19h00 : la séance est levée.